

◀ **COMPTE RENDU DE SÉANCE** ▶

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 17/09/2020, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville.

Président : Monsieur Gilles GASCON, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, **à l'ouverture de la séance** étaient :

PRÉSENTS (41) :

Gilles GASCON, Doriane CORSALE, Frédéric JEAN, Messaouda EL FALOUSSI, Bernard GUTTIN, Sophie VERGNON, Fabrice LODI-CHEMAIN, Marthe CALVI, Alain BERLIOZ CURLET, Anne-Claire RIBOTTA, Stéphane PEILLET, Liliane ROCHE, Laurent SCHEIWE, François MEGARD, Jacques BURLAT, Christian MOISSARD, Liliane WEIBLEN, Purification LOPEZ, Jean-François MORICE, Bernard CHAMBRILLON, Michèle MACHARD, Roch SANCHEZ, Alioune DIOP, Gilles DELAMADELEINE, Madeleine VERGNOLLE, Sylvie ALLEMAND, Moncef M'HAOUECH, Laurence FAVIER, Claire-Lise COSTE, Pascal LACHAIZE, Suzana ELEZI, Sabrina BOUTIBA, Olivier MAS, Amandine GAILLARD, Anthony REA, Wafia ZAK, Rémy BERNAUDON, Véronique MOREIRA, Philippe ROLLAND, Izzet DOGANEL, Gilles GRANDVAL

ABSENTS (0) :

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION (2) :

Farida SAHOULI à Madeleine VERGNOLLE, Janie ARGOUD à Olivier MAS

Secrétaire de séance : Madame Amandine GAILLARD

oOo

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal
de la séance du 9 juillet 2020

**Délibération n° 2020_105 : ACTES DE GESTION : Compte rendu de délégation
(juin-juillet-août 2020)**

Le Conseil Municipal prend acte de la présente communication.

**Délibération n° 2020_106 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Désignation des
représentants de la commune au sein de divers organismes et associations**

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

De procéder à l'élection des représentants de la Ville de Saint-Priest au sein des
organismes suivants :

- Comité consultatif local des personnes en situation de handicap
- Commission d'élaboration de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire
métropolitaine de Lyon
- Groupement d'intérêt public « Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi »
- Association IDEO
- Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise
- Association P.A.R.F.E.R
- Association de gestion du Fichier Commun de la demande locative sociale du Rhône

Il est proposé de procéder à cette élection au scrutin public conformément à l'article L
2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

- Comité consultatif local des personnes en situation de handicap

Candidats :

Titulaire : Sylvie ALLEMAND

Titulaire : Wafia ZAK

Sylvie ALLEMAND (titulaire) est élue dans les conditions suivantes :

- Votants y compris procurations : 43
- Abstentions : 0

Sylvie ALLEMAND (titulaire) : 37 voix
Wafia ZAK (titulaire) : 6 voix

- Commission d'élaboration de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine de Lyon

Candidats :

Titulaires : Gilles GASCON
Suppléants : Frédéric JEAN et Stéphane PEILLET

Titulaire : Gilles GRANDVAL

Gilles GASCON (titulaire) et Frédéric JEAN, Stéphane PEILLET (suppléants) sont élus dans les conditions suivantes :

- Votants y compris procurations : 43
- Abstentions : 0

Gilles GASCON (titulaire) et Frédéric JEAN, Stéphane PEILLET (suppléants) : 37 voix
Gilles GRANDVAL (titulaire) : 6 voix

- Groupement d'intérêt public « Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi »

Candidats :

Titulaire : Gilles GASCON
Suppléant : Alain BERLIOZ CURLET

Titulaire : Rémy BERNAUDON

Gilles GASCON (titulaire) et Alain BERLIOZ CURLET (suppléant) sont élus dans les conditions suivantes :

- Votants y compris procurations : 43
- Abstentions : 0

Gilles GASCON (titulaire) et Alain BERLIOZ CURLET (suppléant) : 37 voix
Rémy BERNAUDON : 6 voix

- Association IDEO

Candidats :

Titulaire : Sophie VERGNON

Titulaire : Wafia ZAK

Sophie VERGNON (titulaire) est élue dans les conditions suivantes :

- Votants y compris procurations : 43
- Abstentions : 0

Sophie VERGNON (titulaire) : 37 voix

Wafia ZAK (titulaire) : 6 voix

- Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise : 1 titulaire

Candidats :

Titulaire : Frédéric JEAN

Titulaire : Philippe ROLLAND

Frédéric JEAN est élu dans les conditions suivantes :

- Votants y compris procurations : 43

- Abstentions : 0

Frédéric JEAN (titulaire) : 37 voix

Philippe ROLLAND (titulaire) : 6 voix

- Association P.A.R.F.E.R

Candidats :

Titulaire : Frédéric JEAN

Suppléant : Sophie VERGNON

Titulaire : Gilles GRANDVAL

Frédéric JEAN (titulaire) et Sophie VERGNON (suppléante) sont élus dans les conditions suivantes :

- Votants y compris procurations : 43

- Abstentions : 0

Frédéric JEAN (titulaire) et Sophie VERGNON (suppléante) : 37 voix

Gilles GRANDVAL (titulaire) : 6 voix

- Association de gestion du Fichier Commun de la demande locative sociale du Rhône

Candidats :

Titulaire : Laurence FAVIER

Suppléant : Doriane CORSALE

Titulaire : Wafia ZAK

Laurence FAVIER (titulaire) et Doriane CORSALE (suppléante) sont élues dans les conditions suivantes :

- Votants y compris procurations : 43

- Abstentions : 0

Laurence FAVIER (titulaire) et Doriane CORSALE (suppléante) : 37 voix

Wafia ZAK : 6 voix

Délibération n° 2020_107 : RESSOURCES HUMAINES : Indemnisation de congés annuels non pris du fait de la maladie d'un agent titulaire

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver l'indemnisation des congés annuels non pris, soit 1 926,18 euros correspondant à 20,5 jours de congés non pris,
- De dire que les dépenses seront imputées au chapitre 012 du budget 2020

Délibération n° 2020_108 : RESSOURCES HUMAINES : Indemnisation de congés annuels non pris du fait de la maladie d'un agent titulaire

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver l'indemnisation des congés annuels non pris, soit 3 119,04 euros correspondant à 28,5 jours de congés non pris
- De dire que les dépenses seront imputées au chapitre 012 du budget 2020.

Délibération n° 2020_109 : RESSOURCES HUMAINES : Astreinte communale actes de décès et autorisations d'inhumation ou de crémation

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- De mettre en place dans la collectivité une astreinte décès hebdomadaire ou de week-end et jour férié, assurée par rotation par un fonctionnaire administratif, Officier d'Etat Civil, pour délivrer les actes de décès et autorisations d'inhumation ou de crémation, dans le cas de décès dus à des maladies infectieuses et contagieuses nécessitant une mise en bière immédiate,

- De préciser que l'astreinte sera rémunérée, au vu des tarifs réglementaires en vigueur, à savoir à ce jour :

- 149,48€ si elle porte sur la semaine complète,
- 109,28€ si elle porte sur un week-end du vendredi soir au lundi matin,
- 43,38€ si elle porte sur un jour férié hors week-end et non inclus dans une astreinte hebdomadaire.

- De spécifier que les interventions seront, sur état déclaratif du responsable de Service, rémunérées comme suit, au prorata du temps consacré incluant un aller-retour du domicile de l'agent à la mairie :

- 16 euros par heure, un jour de semaine, en dehors des heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville,

- 20 euros par heure, un samedi (majoration de 25 %), en dehors des heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville,
 - 24 euros par heure, une nuit (majoration de 50 %),
 - 32 euros par heure, un dimanche ou un jour férié (majoration de 100 %).
- De spécifier que ces tarifs seront réactualisés en fonctions des décrets et arrêtés ministériels publiés à l'avenir,
- De dire que la dépense afférente est prévue au chapitre globalisé 012 du budget.

Délibération n° 2020_110 : RESSOURCES HUMAINES : Confirmation des vacances créées dans la Collectivité et mise à jour des taux de rémunération correspondants

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- De maintenir en l'état la liste des vacances créées dans la Collectivité,
- D'approuver la mise à jour des taux de rémunération des dites vacances en les majorant de 10%,
- De cesser, en contrepartie, tout versement d'indemnité compensatrice de congés aux agents vacataires,
- D'acter la mise à jour des taux de vacation, les crédits étant inscrits au chapitre globalisé 012 du budget de la Ville.

Délibération n° 2020_111 : RESSOURCES HUMAINES : Evolution des postes

A la majorité par :

42 voix pour

1 abstention

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver les créations, suppressions et modifications de poste ci-dessous

Créations			Suppressions		
Nombre	Cadre d'emplois	Service	Nombre	Cadre d'emplois	Services
1	Adjoint technique	Restauration	1	Agent de maîtrise	Restauration

- De dire que les dépenses seront imputées au chapitre 012 du budget 2020

Délibération n° 2020_112 : ACTION SOCIALE : Convention d'objectifs et de

moyens avec l'association "le Mas" – Avenant de prolongation de durée

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens conclue avec l'association « Le Mas » visant à prolonger sa durée pour une durée de six mois à compter du 1er juillet 2020,
- D'autoriser le maire à signer ledit avenant.

Délibération n° 2020_113 : AFFAIRES FINANCIERES : Affectation du résultat de fonctionnement 2019

A la majorité par :

39 voix pour

4 abstentions

Le Conseil Municipal décide

- D'affecter le résultat de clôture 2019 de fonctionnement du budget de la ville pour 5 694 525,65 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »
Le solde de 2 220 389 € étant réparti au compte 002 « Résultat reporté de fonctionnement »
- De reporter le solde d'exécution de la section d'investissement du budget de la ville pour 3 676 496,22 € au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté»

Délibération n° 2020_114 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget supplémentaire du budget principal Exercice 2020

A la majorité par :

39 voix pour

4 abstentions

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver le budget supplémentaire 2020 du budget de la ville comme suit :
Budget principal :

+ 16 579 791,62 euros en section d'investissement
+ 722 200,00 euros en section de fonctionnement

Délibération n° 2020_115 : AFFAIRES FINANCIERES : Crise sanitaire COVID-19 - Abandon de recettes sur les loyers professionnels (modification)

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver la modification du montant de l'abandon de recettes au titre des loyers perçus par la Ville auprès des professionnels et ce, en raison des mesures de confinement ordonnées dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19 pour le porter à un montant global de 28.838,80 € ,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Délibération n° 2020_116 : SECURITE ET PREVENTION : Actions de prévention de la délinquance - Octroi d'aides financières

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'octroyer une aide financière de 2 000 € au centre social Louis Braille pour l'action « hors les murs » - Animations de proximité auprès d'un public jeune difficile sur Louis Braille,
- D'octroyer une aide financière de 1 280 euros au Comité Départementale du Rhône de la Métropole de Kick Boxing de Muay-Thai et DA pour l'action « hors les murs » - animations « Boxe éducative » de proximité,
- D'octroyer une aide financière de 1 200 € à l'association « Planète vélo animation », pour l'action « hors les murs » - Animations de proximité : sécurité routière, approche écologique des modes de déplacements, citoyenneté et respect des règles,
- D'octroyer une aide financière de 588 € au collège Colette pour l'action de prévention de la violence liée à l'usage d'Internet,
- D'approuver la conclusion d'une convention de partenariat avec Lyon Métropole Habitat ainsi que le versement d'une participation financière d'un montant de 9 627,54 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- De dire que les dépenses relatives à ces subventions seront imputées à l'article 6574.

Délibération n° 2020_117 : COMMERCE ET ARTISANAT : Révision de la convention d'occupation du domaine pour les Usines Relais (UR) et les Ateliers Artisans (AA)

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver les nouvelles stipulations applicables aux usines-relais et ateliers artisans telles que celles-ci ont été présentées ci-avant et au regard du projet de

convention d'occupation et de règlement intérieur joint au présent rapport,
 - Dire que celles-ci s'appliqueront à tout nouveau titre d'occupation octroyé à compter du 25 septembre 2020 et à tout occupant actuel qui accepterait leur mise en œuvre dans le cadre d'un avenant à la convention d'occupation dont il est titulaire,
 - Prendre acte que Monsieur le Maire sera autorisé à signer les avenants pour les contrats en cours pour la prise en compte des modifications apportées dans la présente délibération.

Délibération n° 2020_118 : URBANISME : Création d'un comité consultatif dénommé « Commission de Concertation communale » relative à l'implantation d'Antennes Relais de téléphonie mobile sur le territoire de la Ville de Saint-Priest

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver la création d'un comité consultatif dénommé « Commission de Concertation communale relative à l'implantation d'antennes-relais de téléphonie mobile sur le territoire de la Ville de Saint-Priest »
 - D'approuver sa composition dans les conditions suivantes :

- Collège municipal avec cinq membres élus, le Directeur Général des Services ou son représentant et un représentant du service Urbanisme.
- Collège habitants composé d'un représentant habitant de chaque conseil de quartier et d'un représentant des deux Associations de locataires.
- Collège opérateurs comprenant un représentant de chaque opérateur :
 - Bouygues Télécom,
 - Free Mobile
 - Orange,
 - SFR.

- De procéder à la désignation des membres du collège municipal.

Une seule liste est présentée :

- Frédéric JEAN
- Sophie VERGNON
- Olivier MAS
- Stéphane PEILLET
- Rémy BERNAUDON

Il est proposé de procéder à cette élection au scrutin public conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales

Les résultats sont les suivants :

- Votants y compris procurations : 43
- Abstention : 0

Sont élus les membres suivants à l'unanimité :

- Frédéric JEAN
- Sophie VERGNON
- Olivier MAS
- Stéphane PEILLET
- Rémy BERNAUDON

Délibération n° 2020_119 : URBANISME : Révision du Plan des Servitudes Aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Lyon-Bron - Avis de la commune

A la majorité par :

41 voix pour

2 abstentions

Le Conseil Municipal décide

- D'émettre un avis favorable au projet de révision du PSA de l'aérodrome de Lyon-Bron tel que présenté en annexe à la présente délibération.

Délibération n° 2020_120 : URBANISME : Réalisation d'un équipement public – Acquisition de la parcelle DP 106

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver l'acquisition de la parcelle DP 106 1, appartenant aux Consorts Panetta, au prix de 364 000 €,
- De dire que cette acquisition sera subordonnée à la signature de l'acte, au paiement effectif du prix par la Ville ainsi qu'à l'application des dispositions figurant dans cet acte,
- De dire que les dépenses relatives à cette acquisition, soit 364 000 €, ainsi qu'aux frais de notaire, estimés à 4 900 €, seront imputées à l'article 2111,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération n° 2020_121 : URBANISME : Signature d'une servitude conventionnelle de tréfonds sous l'allée Beauséjour

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver la conclusion d'une servitude conventionnelle de tréfonds, au profit de la société Vinci Immobilier, en vue du passage des canalisations d'eaux usées du programme immobilier « Lodge Garden » sous l'allée Beauséjour (parcelles CX 495 et

404) jusqu'à la Grande Rue, pour un montant de 2 500 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération n° 2020_122 : URBANISME : Acquisition par préemption d'un appartement situé 34 rue George Sand (projet NPNRU Bellevue)

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver l'acquisition par préemption de l'appartement des Consorts Prévost situé 34 rue George Sand, dans le bâtiment N de la copropriété Bellevue, au prix de 60 000 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse d'achat avec préfinancement avec la Métropole de Lyon puis l'acte authentique, ainsi que tout document s'y rapportant,
- De dire que les dépenses relatives à cette acquisition, soit 60 000 €, ainsi qu'aux frais de notaire, estimés à 5 000 €, seront imputées à l'article 238.

Délibération n° 2020_123 : URBANISME : Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la restructuration des espaces publics sud du campus porte des Alpes

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver le transfert de maîtrise d'ouvrage de la Commune de Saint-Priest à la Métropole de Lyon dans le cadre de l'opération de restructuration des espaces publics Sud du campus Porte des Alpes
- D'approuver le projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la Commune de Saint-Priest à la Métropole de Lyon dans le cadre de l'opération de restructuration des espaces publics Sud du campus Porte des Alpes ainsi que le plan de répartition des espaces verts,
- D'autoriser, Monsieur le Maire à signer convention ainsi que le plan de répartition des espaces verts.

Délibération n° 2020_124 : TRANSPORT ET VOIRIE : FIC 2020 - ABONDEMENT

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver le versement d'un fonds de concours de 138 000 euros à la Métropole de

Lyon au titre de l'abondement du fonds d'initiative communale 2020 ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente ainsi que tous les documents relatifs ;
- De dire que la dépense sera imputée à l'article 2041512.

Délibération n° 2020_125 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Rénovation énergétique et extension du groupe scolaire Simone Signoret – Démolition reconstruction du gymnase - attribution d'un marché global de performance énergétique

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- De prendre acte du choix de la commission d'appel d'offres réunie le 4 septembre 2020 d'attribuer le marché global de performance énergétique portant sur la rénovation énergétique et l'extension du groupe scolaire Simone Signoret – au groupement suivant : BLB CONSTRUCTIONS (mandataire) / ATELIER D'ARCHITECTURE BERNARD PARIS & ASSOCIES / SETEC GL INGENIERIE / GBA ENERGIES / GBA & CO / IDEX ENERGIES,
- D'autoriser la SPL OSER, agissant en tant que mandataire de la Ville de Saint-Priest à signer ledit marché,
- De dire que les crédits seront inscrits aux chapitres 23 et 011.

Délibération n° 2020_126 : LOGEMENT : Participation financière programme Alliade Habitat – ZAC du Triangle – Ilot 2L, rue Diderot

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver l'attribution d'une subvention de 103 725 € à Alliade Habitat pour l'opération située rue Diderot
- D'approuver le projet de convention de participation financière et de réservation tel qu'annexé à la présente délibération
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière et de réservation ainsi que tous documents y afférents
- De dire que les dépenses relatives à ces subventions seront imputées à l'article 204182.

Délibération n° 2020_127 : GESTION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : Délégation de service public du Château – Modification des tarifs pour le restaurant

A la majorité par :

**40 voix pour
3 abstentions**

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver la modification des tarifs des formules de midi relatifs à la délégation de service public du Château de Saint-Priest aux conditions suivantes :

Les évolutions tarifaires envisagées sont les suivantes :

- plat unique : de 14.50 € TTC à 16.50 € TTC
- entrée + plat ou plat + dessert : de 16 € TTC à 19 € TTC
- entrée + plat + dessert : de 19 € TTC à 21 € TTC.

Par ailleurs, en raison de la nécessité d'assurer la cohérence entre les tarifs des plats présentés à la carte et ceux des menus proposés les soirs d'ouverture du restaurant, les samedi et dimanche midi, il est nécessaire de modifier certains tarifs :

- Menu San-Priort : de 27 € TTC à 28 € TTC
- Menu du Chef : de 35 € TTC à 37 € TTC.

Afin de tenir compte d'une volonté partagée entre délégataire et autorité délégante de pouvoir, au-delà des formules, proposer aux usagers-clients le souhaitant des plats comportant certains ingrédients plus onéreux, il est envisagé de permettre au délégataire d'appliquer un supplément dans la limite de 2 € pour une entrée et 3 € pour un plat pouvant être intégrés aux formules présentées ci-dessus ainsi qu'au menu du Château.

Dans une optique de répondre aux demandes du plus grand nombre, il est proposé la création d'un tarif pour un menu enfant à 11 € incluant un plat et un dessert.

- De dire que ces nouveaux tarifs sont applicables à partir de 1er octobre 2020.

Délibération n° 2020_128 : SOLIDARITE : Convention de refacturation de l'entretien et la consommation du chauffage concernant la résidence Autonomie le Clairon

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver cette Convention de refacturation de l'entretien et la consommation du chauffage concernant la Résidence Autonomie le Clairon,
- D'autoriser le maire à signer ladite convention.

Délibération n° 2020_129 : SOLIDARITE : Octroi d'une subvention à Est Métropole Habitat pour la construction d'une résidence intergénérationnelle rue Odette Joyeux

A l'unanimité**Le Conseil Municipal décide**

- D'approuver l'attribution d'une subvention de 147 626 € à Est Métropole Habitat dans le cadre de cette opération,
- D'approuver la convention de participation financière et de réservation avec l'Office public de l'habitat « Est Métropole Habitat » relative à la construction de la Résidence intergénérationnelle de 72 logements située rue Odette Joyeux / avenue des Temps Modernes,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents,
- De dire que les dépenses seront imputées à l'article 204172.

Délibération n° 2020_130 : SOLIDARITE : Commission Communale d'Accessibilité - modification de la composition**A l'unanimité****Le Conseil Municipal décide**

- D'approuver la nouvelle composition de la commission communale pour l'accessibilité comme suit :

- cinq représentants de la ville issus du Conseil municipal
- au plus huit représentants d'associations ou d'organismes des personnes handicapées
- au plus deux représentants d'associations ou d'organismes des personnes de personnes âgées
- au plus deux représentants d'acteurs économiques
- au plus quatre représentants d'autres usagers de la ville (parents d'élèves, habitants volontaires avec ou sans mobilité réduite, aidants ...)

Délibération n° 2020_131 : JEUNESSE ET ENFANCE : Règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) municipaux et en délégation de service public**A l'unanimité****Le Conseil Municipal décide**

- D'approuver le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant municipaux et en délégation de service public annexé au présent rapport
- D'abroger l'arrêté n°A-16-813 du 26 décembre 2016

Délibération n° 2020_132 : JEUNESSE ET ENFANCE : Appel à projet "Soutenir et renforcer l'accueil d'enfants et jeunes (3-17 ans) en situation de handicap dans le cadre des ACM gérés par les structures socioculturelles de la ville de Saint-Priest"

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver la proposition d'Appel à Projet « Soutenir et renforcer l'accueil d'enfants et jeunes (3-17 ans) en situation de handicap dans le cadre des ACM gérés par les structures socioculturelles de la Ville de Saint-Priest ».
- D'autoriser le Maire ou son représentant à prendre tout acte et signer toute convention dans le cadre de la mise en œuvre de cet appel à projet

Délibération n° 2020_133 : AFFAIRES SPORTIVES : Organisation du Cross des Myriades - Convention de partenariat avec l'association Lyon Athlétisme

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver la conclusion d'une convention de partenariat entre la Ville et l'association Lyon Athlétisme pour l'organisation de la manifestation sportive « Le Cross des Myriades » le 29 novembre 2020 qui comporte notamment le versement d'une subvention de 8 000 €
- De dire que la dépense est inscrite à l'article 6574 du budget principal

Délibération n° 2020_134 : SOLIDARITE ET DROITS DE L'HOMME : Explosion accidentelle à Beyrouth (Liban) - octroi d'une aide financière exceptionnelle

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- De décider d'octroyer une aide financière exceptionnelle de 5.000 € pour soutenir la reconstruction de la Ville de Beyrouth suite aux explosions accidentelles du 4 août 2020 ;
- De dire que cette aide sera versée à la Fondation de France 40 avenue Hoche CS 30001 75008 Paris sur le compte spécial « Solidarité Liban » ;
- De dire que la dépense correspondante sera imputée à l'article 6745.

La séance est levée à 22h15

#signature#